

Conseil communal de Lausanne

Initiative : postulat
Titre : Pour une planification énergétique territoriale lausannoise
Initiant-e(-s) : Vincent VOUILLAMOZ et consorts

Notre initiative demande que la Ville de Lausanne développe une planification énergétique territoriale détaillant les ressources, les besoins et les réseaux existants et futurs, ainsi qu'une stratégie d'approvisionnement en énergies renouvelables.

Après plusieurs années d'étude, la Municipalité de Lausanne a finalisé en 2021 un projet de Plan directeur communal (PDCom), sans que n'y figure une planification énergétique territoriale. Les discussions autour du Plan climat ont montré que la planification territoriale des infrastructures de production énergétique et la mise en cohérence avec les besoins en énergie constitue un enjeu central pour l'aménagement du territoire. Les objectifs stratégiques annoncés dans le Plan climat et repris dans les grandes lignes du Plan directeur communal ont notamment l'ambition de décarboner l'approvisionnement en chaleur de la Ville. Partageant cet objectif, les signataires attendent désormais une traduction de ces intentions dans l'aménagement du territoire communal.

Interpellés par l'urgence d'une transition énergétique durable, les signataires souhaitent que la Municipalité élabore un plan directeur des énergies qui détaille, sous forme de cartes et objectifs quantitatifs, les besoins, les ressources et les réseaux énergétiques existants, ainsi que la planification de leur développement, en amont du renouvellement du Plan d'affectation communal. En complément, les signataires attendent de la Municipalité qu'elle propose une politique énergétique comprenant des subventions, incitations et accompagnements à la production d'énergies renouvelables.

Dans une optique de maintenir un certain degré d'autonomie énergétique, les capacités de production d'énergie de l'agglomération lausannoise devraient couvrir une part significative des besoins. Une telle politique nécessite de planifier l'évolution de la consommation énergétique en lien avec les orientations stratégiques du développement territorial, la densification urbaine ainsi que les grands projets d'aménagement du territoire. Cette planification territoriale des besoins doit être mise en cohérence avec les capacités de productions, également appelées à être développées, ainsi qu'avec les réseaux de transport de l'énergie.

Fixer des objectifs ne suffira pas à les atteindre. Des plans d'actions et des mesures concrètes doivent être mise en œuvre pour y parvenir. Convertir aux énergies renouvelables les milliers d'installations de chauffage alimentées par des ressources fossiles demande bien plus que de la bonne volonté et des investissements au coup par coup. Il nous faut une planification précise et un programme global de développement à l'échelle du territoire communal, décrivant notamment les aspects suivants :

- Réseaux (CAD, électricité, gaz, etc.) : zones desservies, calendrier et plan de développement
- Sites de production (géothermie, chaufferies centralisées, centrales solaires, etc.)
- Ressources locales (éolien, géothermie, lac, bois, etc.)

Atteindre la neutralité carbone dans les plus brefs délais demande la création de nombreuses infrastructures de production d'énergie renouvelable, tels que des centrales thermiques ou de pompe à chaleur alimentées par le lac. Ces projets complexes nécessitent des surfaces de taille significative dans des espaces où de nombreux usages existent déjà, notamment sur les rives du lac. Le réseau de chauffage à distance est également appelé à se transformer ainsi qu'à se développer, ce

Conseil communal de Lausanne

qui nécessite une coordination avec les usages existants du sol et du sous-sol. Une telle complexité ne peut être réglée qu'en anticipant et qu'en arbitrant les conflits d'utilisation du sol par le biais des instruments de l'aménagement du territoire à disposition des autorités communales.

L'atteinte des objectifs ambitieux soutenus par le Conseil communal demande une coordination des multiples projets et une planification des investissements à moyen et long termes. Selon le concept développé par les autorités cantonales vaudoises¹, la planification énergétique devrait être intégrée à tous les niveaux de l'aménagement du territoire : du Projet d'agglomération au Plans d'affectation en passant par le Plan directeur communal (PDCOM).

Conclusions :

Le présent postulat invite la Municipalité à étudier l'opportunité de

Développer une planification énergétique territoriale détaillant les ressources, les besoins, et les réseaux existants et futurs, ainsi qu'une stratégie d'approvisionnement en énergies renouvelables.

Lausanne, le 11 novembre 2022

M. Vincent VOUILLAMOZ

Signataire(s) :

Mme Charlotte DE LA BAUME

M. Johann DUPUIS

M. Benoît GAILLARD

Mme Alexandra GERBER

M. Ilias PANCHARD

M. Mathias PAQUIER

M. Roland PHILIPPOZ

Alex DE BENOIT

*l'initiant-e propose au Conseil de renvoyer ce postulat :
directement à la Municipalité pour étude et rapport préavis*

¹ Guide pour une planification énergétique territoriale - VD.CH